



VILLE DE PÉRIERS

2026/04/048

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|--|--|
| Séance du lundi 27 avril 2026 | L'an deux mille vingt-six, le 27 avril 2026 à 18h30 , le Conseil Municipal, dûment convoqué en séance ordinaire par convocations individuelles expédiées le mardi 21 avril 2026, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Le Maire. |
| Nombre de Conseillers : ☞ En exercice : 19 ☞ Présents : 17 ☞ Votants : 19 ☞ Absents excusés : 2 | Monsieur Marc FÉDINI , Maire, <u>Mesdames</u> : Gwenaëlle BAILHACHE , Mathilde BLONDEL , Céline DELAFOSSE , Catherine LEFRANC , Nicole LEROUGE , Béatrice PASQUETTE , Martine POITOU , Nohanne SEVAUX . <u>Messieurs</u> : Stanislas DESCLOS , Damien DUFROU , François FONTENELLE , Julien FRERET , Julien LESAGE , Guy PAREY , Etienne PIERRE DIT MERY , Damien PILLON . <u>Absents excusés</u> : Louis CORDIER (pouvoir à Mme SEVAUX), Marie-Pierre GELEY (pouvoir à Mme LEFRANC) |
| A assisté à la réunion | Marie-Madeleine DUVAL , Directrice Générale des Services |
| Secrétaire de séance | Madame Gwénaëlle BAILHACHE , adjointe |

Délibération 2026.04.048 – Fixation des tarifs de la garderie Code 7.1 Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal,

VU, le coût de fonctionnement de la garderie pour l'année 2025,

VU, la proposition de la Commission Finances réunie le 9 avril 2026 de maintenir les tarifs,

Après en avoir délibéré :

Accusé de réception en préfecture
050-215003948-20260428-DELIB202604048-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2026



VILLE DE PÉRIERS

2026/04/048

Article 1 :

- **FIXE** les tarifs de la garderie à compter du 1^{er} août 2026 comme suit :

| TARIFS GARDERIE ET ETUDES | |
|----------------------------------|--------|
| GARDERIE DU MATIN | |
| 7h30-8h35 | 2.00 € |
| GARDERIE DU SOIR | |
| 16H15-17H30 | 2.50 € |
| 16H15-18H00 | 3.00 € |
| 16H15- 18H45 | 3.50 € |

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Secrétaire de séance,


Gwénaëlle BAILHACHE

Pour extrait conforme,
Fait à Pèriers, le 28 avril 2026

Le Maire,


Marc FÉDINI



Accusé de réception en préfecture
050-215003948-20260428-DELIB202604048-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2026